

## Rapport du président

### **Bilan de l'exercice 2005-2006**

Ce rapport représente un bilan exhaustif des activités du Regroupement des artistes en arts visuels du Québec au cours de l'année qui vient de s'écouler. Il comporte un énoncé et une évaluation des gestes posés et des actions menées par votre association professionnelle. Il fait aussi état des multiples représentations que les dirigeants du RAAV ont effectuées en votre nom. Si les avancées sont significatives dans plusieurs dossiers, il reste cependant beaucoup de travail à faire.

Pour bien comprendre ce bilan, il faut se rappeler les mandats qui nous sont conférés par la loi S.32.01 sur le statut d'artiste professionnel. Ces mandats consistent essentiellement à promouvoir nos intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels, et d'œuvrer à la réalisation de conditions favorables à la création et à la diffusion de nos œuvres.

Vous vous souviendrez qu'en mai 2005, lors de notre assemblée générale, l'activité de l'après-midi avait porté sur l'analyse de ce que nous appelions alors la *Stratégie générale visant l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels*. De cette stratégie ont découlé les priorités d'action du RAAV pour l'année 2005. Cette stratégie ne pouvant se réaliser que par des efforts soutenus sur plusieurs années, les priorités d'action que nous avons identifiées devront par conséquent être maintenues au cours de l'année qui vient. Les enjeux qui sont au cœur de nos revendications sont tellement cruciaux pour l'ensemble des artistes de notre secteur, qu'il importe de maintenir le cap sans flancher.

Au cours de l'année, notre allié canadien, CARFAC, a décidé d'adopter la stratégie générale développée par le RAAV de façon unanime et enthousiaste.

C'est ainsi qu'elle est devenue le *Plan quinquennal RAAV-CARFAC pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels*. La stratégie développée par le RAAV est maintenant un projet commun à tous les artistes en arts visuels du Canada et du Québec, de Vancouver à Montréal, de Halifax à Yellowknife. Permettez-moi de croire que cette adoption par CARFAC de ce plan d'action conçu et promu par le RAAV est un hommage important rendu aux artistes québécois, membres du RAAV, à leur côté visionnaire et à leur détermination dans la lutte pour l'amélioration de nos conditions de vie et de pratique.

Avant d'aller plus loin, j'aimerais commencer par faire état de la situation générale de votre association, des points de vue structurel et administratif. Je parlerai aussi des divers comités formés par le conseil d'administration et de leurs mandats.

## **L'organisme**

Vous n'êtes pas sans savoir que le RAAV a dû gérer une difficile période de décroissance en raison d'un important déficit financier entre 2002 et 2004. Cette période a généré quelques mois de turbulences au niveau de la direction et du fonctionnement organisationnel en 2004-2005. À l'issue, heureusement favorable, de cette période de crise, le RAAV éprouvait le besoin de réfléchir sur son fonctionnement afin de redevenir un outil performant dans les mains des artistes de notre secteur pour l'avancement de nos conditions de vie et de pratique.

C'est ainsi que, grâce à un soutien financier d'Emploi Québec et du Conseil des Arts du Canada, nous avons pu recourir aux services d'une consultante spécialisée dans le domaine, Mme Josée Latendresse. Après plusieurs entrevues avec la direction, le président ex-officio, M, Pierre Tessier, et avec les membres du personnel ; et après deux séances de travail avec les membres du conseil d'administration, Mme Latendresse a été en mesure d'analyser la structure et le fonctionnement du RAAV et de formuler des recommandations. Elle a ensuite aidé le CA et la direction à les mettre en œuvre.

Cet exercice laborieux qui s'est échelonné sur six mois aura permis aux dirigeants de votre association de mieux comprendre les interrelations qui doivent s'établir entre les diverses composantes de sa structure organisationnelle, de même que sur l'étendu et les limites des responsabilités de chacune. Tout cela pour vous dire que le RAAV se porte mieux, que l'état de ses finances est sain et que, même si le travail de réflexion sur son fonctionnement doit se poursuivre, l'association professionnelle que nous avons est redevenue cet outil performant qu'il doit demeurer pour atteindre les objectifs que nous avons identifiés.

Je profite de l'occasion pour souligner le travail remarquable du personnel du RAAV. Malgré un budget restreint et une équipe réduite au stricte minimum, la direction et le personnel du RAAV réussissent à faire fonctionner l'association au quotidien de façon à mettre en œuvre les orientations et les décisions de l'AGA et du conseil d'administration. Le directeur général, qui est en poste depuis plus d'un an maintenant, maîtrise bien tous les dossiers et fait un travail remarquable. C'est pourquoi je désire exprimer à Sylvain, Isabelle, Marie-Hélène, Andrée, Josée et Christian, ma sincère gratitude et celle du conseil d'administration du RAAV.

### **Les comités du RAAV**

À mon arrivée au CA du RAAV, certains comités du conseil d'administration étaient déjà en existence. Outre le comité statutaire sur l'admissibilité des membres, un comité des communications, un comité sur la formation continue et un comité sur les négociations avec les diffuseurs étaient déjà opérationnels. L'arrivée de nouveaux membres au CA aura permis de revitaliser ces comités et d'assurer qu'ils remplissent bien leurs mandats, ce qu'ils ont fait tout au long de l'année écoulée. Un comité a été aboli et son mandat récupéré par l'ensemble du conseil d'administration, c'est celui sur l'équité. Les membres du conseil d'administration ont jugé le mandat de ce comité tellement essentiel et si profondément ancré dans la mission générale du RAAV qu'ils ont rapatrié son mandat, comme c'est leur droit de le faire.

C'est ainsi que les problèmes reliés à l'équité devant les instances gouvernementales, et les iniquités qui peuvent survenir dans notre milieu, sont maintenant directement traités par le CA.

À ces comités « permanents », se sont ajoutés un comité ad-hoc sur l'Intégration des arts à l'architecture et un comité ad-hoc sur la formation d'un sénat ou « comité des sages ». Le premier comité, formé de Danielle April, Clément Côté et Hélène Rochette, a analysé en profondeur le fonctionnement du programme du 1%. Ce comité a rendu un rapport préliminaire au CA ce printemps. Il poursuivra son travail au cours de l'été qui vient afin que le RAAV puisse acheminer une série de recommandations au Ministère de la culture et des communications dès cet automne.

Pour ce qui est du second comité, celui sur le sénat du RAAV, il était formé de Danielle April et du directeur. Le comité cherchait à répondre à un besoin souventes fois exprimé : celui d'assurer la continuité d'un CA à l'autre et de bénéficier de l'expérience acquise par ses anciens administrateurs ou des acteurs importants du milieu des arts visuels. C'est ainsi qu'une proposition a été faite pour constituer un « Comité des sages » dont la fonction dans l'organisme serait purement consultative. Le CA procèdera bientôt à l'analyse de cette proposition et prendra une décision à ce sujet.

### **Comité sur l'admissibilité des membres**

Le comité sur l'admissibilité est formé de Jean Durandisse, qui en est le responsable et de Carl Bouchard, pour ce qui est des représentants du CA comme l'exigent nos règlements généraux. Quatre autres artistes professionnels membres du RAAV en font également partie, il s'agit de Françoise Bélu, de Gisèle Normandin, de Fabrizio Perozzi et de Pierre Tessier. Le comité s'est réuni à deux reprises, à l'automne et au printemps, pour étudier plus d'une centaine de candidatures. Chaque dossier est analysé en profondeur et les décisions prises par le comité sont empreintes d'un grand sens des responsabilités et de discernement.

Ce comité a fonctionné selon une nouvelle formule et une sixième personne a été ajoutée au cinq que prévoient nos règlements. Ce changement, proposé par notre ex-président, Pierre Tessier, et qui a été testé au cours de l'année, assure un meilleur fonctionnement du comité et une analyse plus rapide des dossiers qui lui sont soumis. Nous vous proposerons plus tard dans cette réunion d'approuver les modifications aux règlements que ce changement requiert.

### **Comité sur la formation continue**

Formé de Mme Francine Larivée, qui en est la responsable, du directeur, de la coordonnatrice à la formation et de moi-même, le comité sur la formation continue s'est principalement occupé au cours de l'automne et de l'hiver dernier de la rédaction d'une politique officielle du RAAV sur la formation continue et, en annexe à cette politique, d'un lexique définissant les diverses disciplines en arts visuels. D'une part, cette politique était requise depuis un certain temps déjà par le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC), d'autre part elle était nécessaire au RAAV pour bien faire comprendre à tous où se situe la formation continue dans les mandats du RAAV. En dispensant des cours de perfectionnement ou des apprentissages spécialisés, la formation continue offerte par le RAAV s'inscrit directement dans la stratégie générale pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes professionnels du secteur des arts visuels. C'est donc un service essentiel, si vous me passez l'expression.

Cette offre de formation à prix avantageux pour les artistes est rendu possible grâce à un partenariat avec le CQRHC et Emploi-Québec dans le cadre d'un projet pilote qui malheureusement risque de se terminer bientôt faute d'engagements sérieux des divers ministères concernés. Mais rassurez-vous, son financement a été prolongé pour six mois, ce qui nous mènera en septembre prochain, et il est fort probable qu'une extension de son financement nous permettra d'opérer normalement jusqu'en mars 2007. D'ici là, le CQRHC a bon espoir que ce programme sera pérennisé par un financement récurrent.

Le rapport d'évaluation du projet pilote était à ce point positif, voire élogieux, tant du point de vue de la qualité des formations offertes que de celui de son administration par les divers organismes participants, qu'il serait étonnant qu'on l'abandonne après cinq années de succès.

Encore cette année, plusieurs formations ont été données à des dizaines d'artistes de partout au Québec. Ces programmes sont destinés à mieux outiller les artistes et à perfectionner leurs compétences afin de leur donner de meilleures chances de tirer un revenu adéquat de leur pratique. La compétence et l'engagement de notre coordonnatrice à la formation, Marie-Hélène Parant, ne sont plus à démontrer. Encore cette année, elle a prévu une série de formations correspondant aux besoins qui sont exprimés par des artistes en conformité avec notre politique sur la formation continue.

### **Comité des communications**

Le comité sur les communications est formé de Stéphanie Béliveau, qui en est la responsable, de Francine Larivée, de Carl Bouchard, du directeur et de moi-même. L'essentiel du travail de ce comité, au cours de l'automne et de l'hiver, aura porté sur la préparation d'une campagne de recrutement de nouveaux membres, la rénovation de la signature graphique du RAAV et le développement d'outils promotionnels. Suite à un appel de soumissions, nous avons identifié une firme de graphisme qui collabore maintenant avec le comité afin d'atteindre ses objectifs. Les résultats de ce travail préparatoire se manifesteront au cours de l'été et de l'automne prochains.

Ils seront visibles tout particulièrement sur notre site internet qui, comme vous le savez, est passé à un stade supérieur de fonctionnalité et d'utilité. De simple vitrine qu'il était auparavant, le site internet du RAAV est maintenant un outil de recherche, un centre de documentation virtuel et un outil transactionnel de gestion du membership et de la comptabilité y afférente. Les avantages de ce nouveau site se font déjà sentir mais il prendront pleinement effet au cours de l'année qui vient.

Bien sûr, comme dans tout changement technologique, la période de transition occasionne certains désagréments passagers qui relèvent plus du changement de nos habitudes d'utilisateurs que de difficultés techniques réelles. J'ai moi-même expérimenté certaines de ces difficultés et, malgré quelques moments d'agacement et avec le soutien compréhensif de Sylvain Faucher, j'ai pu surmonter ces perturbations passagères. Merci Sylvain.

### **Comité sur les négociations avec les diffuseurs**

Bien sûr, tous les comités du RAAV sont importants et leurs mandats essentiels. Mais s'il y avait un second comité statutaire au RAAV, ce serait celui qui porte sur le processus de négociations avec les diffuseurs. Ce comité est formé de Danielle April, de Pierre Tessier, de Jean-Noël Bilodeau, de Georges Azaria, du directeur et de moi-même. Au cours de l'hiver, le président de la SODART, Yves O'Reilly est venu s'ajouter à cette équipe déjà bien solide.

Pour bien comprendre l'importance des enjeux auxquels s'adresse le comité sur les négociations, il faut les situer dans leur contexte légal. La Loi constitutive du RAAV et des autres associations d'artistes professionnels, la Loi S-32.01, autorise ces regroupements légalement accrédités comme représentants de tous les artistes de leur secteur, à entamer des négociations formelles avec les diffuseurs et les producteurs. Ce comité s'occupe donc de préparer les documents nécessaires à de telles négociations et à développer des stratégies qui permettront au RAAV d'atteindre ses objectifs.

Je garde pour plus tard le compte rendu des négociations elles-mêmes mais désire pour le moment faire état du travail énorme que ce comité a accompli. Cet après-midi, vous aurez pu en constater l'un des résultats, soit la formulation du projet d'entente générale qui sert de base aux négociations. Ce texte, qui est le fruit de nombreuses heures de débats et de consultation légale, représente qu'on le veuille ou non l'acte fondateur d'un nouveau paradigme dans les rapports entre les artistes et les diffuseurs.

(?) J'exagère son importance? Non, je ne le crois pas. Vous avez travaillé cet après-midi sur un document qui risque bien de s'inscrire dans l'histoire de l'évolution des arts visuels au Québec comme la pierre angulaire d'une construction qui abritera pour les années futures les rapports professionnels entre artistes et diffuseurs. En établissant des procédures simples mais uniformes, justes et équitables, cette entente générale aura un effet structurant sur l'ensemble du milieu de la diffusion en arts visuels. Elle permettra aux artistes qui exposent dans les lieux de diffusion qui bénéficient d'un soutien financier de l'État de recevoir plus d'argent à titre des droits d'auteur et des honoraires professionnels découlant de la diffusion publique de leurs œuvres. Rappelons, cependant, que ces avantages seront des avantages standard et minimaux que chaque artiste aura la possibilité de négocier à la hausse. Il ne s'agit donc pas d'un carcan mais, bien au contraire, d'une police d'assurance, d'une charte de vos droits face aux diffuseurs publics.

## **Rapport sur l'évolution des dossiers majeurs**

Le conseil d'administration du RAAV a œuvré tout au long de l'année qui vient de s'écouler en gardant toujours à l'esprit les trois priorités d'action qu'il avait identifiées au printemps 2005 et que vous aviez entérinées lors de la dernière assemblée générale, à savoir :

- 1- amélioration des conditions socioéconomiques des artistes en arts visuels,
- 2- représentation politique et concertation et,
- 3- troisièmement, communications et mobilisation des membres.

Je vais donc articuler mon rapport sur ces trois axes majeurs.

### **1- Amélioration des conditions socioéconomiques :**

La première de ces priorités, soit l'amélioration des conditions socioéconomiques, comporte cinq volets ou chantiers différents : le marché de l'art, les revenus provenant des expositions, les programmes de bourses, la fiscalité et le filet de sécurité sociale.



Chacun de ces chantiers est crucial pour notre avenir et l'on peut dire que dans chacun d'eux des avancées sont survenues. L'objectif du RAAV est de donner de la chair au statut d'artiste professionnel en assoyant ce statut sur une base économique plus solide.

L'une de nos sources importantes de revenu provient, ou devrait provenir, de la vente de nos œuvres. Contrairement aux expositions chez les diffuseurs publics ou aux programmes de bourses, le marché de l'art touche la grande majorité des artistes en arts visuels. Or, le marché actuel est loin de remplir pleinement son rôle. Comme vous le savez, le RAAV a développé une stratégie de stimulation du marché de l'art fondée sur un programme de crédits d'impôts. Ce programme favoriserait les acquéreurs privés d'œuvres d'artistes professionnels québécois vivants. Lors du Forum sur les arts visuels, qui s'est tenu les 1 et 2 mai derniers, les représentants du RAAV ont pu constater qu'il y avait un consensus dans tout le milieu sur la nécessité qu'une action déterminante soit entreprise pour stimuler le marché. Tant les propriétaires de galeries que les artistes eux-mêmes et les associations, tous étaient d'accord sur ce point. Même si on a pu constater certaines divergences sur les moyens à utiliser, tous conviennent que des mesures d'incitation fiscales doivent être appliquées. Diverses options sont donc sur la table et nous discuterons de celles-ci avec nos partenaires au cours de l'année qui vient.

Pour ce qui est de l'amélioration des revenus provenant des expositions, ce qui est bien sûr au cœur des négociations avec les diffuseurs, même si nous avons abattu une importante charge de travail, beaucoup reste à faire, principalement au niveau des négociations elles-mêmes.

Comme vous le savez sans doute, la loi S-32.01, telle qu'elle est écrite maintenant, n'oblige pas les diffuseurs à venir s'asseoir avec nous pour négocier. Le RAAV avait fait des efforts soutenus pour que l'obligation de négocier soit inscrite dans la loi lors de sa révision en 2004, mais avec un succès très mitigé. Pourtant, en interprétant la loi telle qu'elle est écrite actuellement, on peut y déceler une certaine sagesse. Certains vont rire de cette interprétation mais... En fait, ce que je veux dire, c'est que les législateurs ont voulu donner trois ans aux principaux acteurs des quatre secteurs artistiques concernés pour s'entendre de gré à gré dans le

cadre de négociations et de démontrer, ce faisant, leur maturité. Au bout de trois ans, et il ne reste maintenant qu'un an devant nous, la Ministre s'est réservé le droit d'intervenir et d'imposer des règles de conduite à tout le monde. Il va sans dire que ces règles pourraient bien ne faire l'affaire de personne, ni celle des artistes ni celle des diffuseurs ou producteurs. C'est pourquoi le processus que nous avons entamé au cours de l'automne dernier et qui vise à inviter des diffuseurs, ou des associations de diffuseurs, à négocier avec nous une entente générale, que ce processus dis-je, est aussi crucial.

Toutefois, nos invitations à négocier n'ont pas reçu l'accueil que nous espérions. Des avis de négociations ont été lancés au Musée d'art contemporain, au Regroupement des centres d'artistes autogérés et à la Société des musées québécois qui, chacun de son côté nous ont signifié un refus de négocier pour diverses raisons dont celui qu'ils ne détiennent pas ce mandat de leurs membres et ne peuvent rien signer en leurs noms. Cependant, du moins à la SMQ, des discussions récentes avec des diffuseurs individuels et le directeur de l'association nous indiquent qu'une ouverture se dessine et qu'il y a des lueurs d'espoir. Malheureusement, du côté du RCAAQ, on ne peut pas dire que les choses avancent. Pourtant, les artistes membres des centres d'artistes sont bien placés pour comprendre la nécessité que les conditions qui leurs sont offertes soient améliorées. C'est pourquoi nous nous expliquons mal cette résistance que nous observons à la direction et au CA du regroupement. Malgré cela, nous maintenons la main tendue vers le RCAAQ pour que ses représentants acceptent de s'asseoir avec ceux du RAAV et qu'ensemble nous collaborions comme il se doit à améliorer les revenus des artistes tout en soutenant le progrès des centres d'artistes.

En effet, le RAAV est conscient que les centres d'artistes, les musées et les centres d'exposition, dans l'état actuel de la situation, n'ont pas de revenus suffisants pour répondre favorablement à nos requêtes. Justement, l'un des objectifs de ces négociations est de chiffrer les besoins des diffuseurs en ce qui a trait aux besoins des artistes. Par la suite, avec eux, nous pourrions nous tourner vers le gouvernement et exiger ensemble que l'État augmente son soutien aux diffuseurs. Naturellement ces augmentations devront se faire sous forme d'enveloppes dédiés exclusivement au paiement des droits, redevances et

honoraires dus aux artistes dont ils diffusent les œuvres. Ensemble, diffuseurs et artistes pourront obtenir des résultats que seuls, ils ne pourraient probablement pas espérer. C'est pourquoi le CA et la direction du RAAV maintiendront le cap pour que ces négociations aboutissent le plus rapidement possible.

Sur le plan de l'amélioration des programmes de bourses et du soutien que l'État accorde aux artistes des arts visuels, il faut demeurer réaliste car les limites financières de l'État québécois sont connues. Malgré cela, nous croyons que de nouvelles sommes peuvent s'ajouter aux budgets du Ministère, du CALQ et de la SODEC, et que ces nouvelles sommes doivent nécessairement retomber dans les poches des artistes créateurs. Depuis sa création le CALQ a réduit la portion de ses investissements en arts visuels de 15 à 12%. Cela s'est traduit par des bourses moins nombreuses et moins généreuses envers les artistes de notre domaine. De plus, de 1994 à 2004, l'augmentation de la valeur des bourses et du nombre de bourses en arts visuels a été la plus faible de toutes les disciplines artistiques. Si vous voulez connaître l'une des raisons du marasme que vit notre secteur, en voici certainement une qui n'a pas aidé. Même si les programmes de bourses ne peuvent pas et ne doivent pas devenir des programmes d'assistance sociale, ils demeurent une source importante de soutien à toutes les étapes de la carrière d'un artiste professionnel. C'est pourquoi le CA et la direction poursuivront leurs démarches pour que la situation s'améliore.

Nous croyons aussi que la SODEC devrait être en mesure d'apporter aux artistes en arts visuels le même soutien technique qu'elle accorde aux artisans des métiers d'art et que, pour ce faire, elle doit obtenir un accroissement de ses budgets. Au cours des prochaines semaines, nous préparerons un mémoire qui sera présenté à la Ministre pour faire valoir notre point de vue à ce sujet.

Une autre façon d'améliorer le revenu des artistes de notre secteur est la réduction du fardeau fiscal. Bien sûr, cela touche les artistes de toutes les disciplines artistiques et l'atteinte de résultats dans ce domaine est tributaire de notre travail de concertation avec les autres associations d'artistes. Le travail dans ce dossier avance plus lentement.

Cependant nous avons identifié plusieurs options que nous comptons discuter avec des représentants du Ministère de la culture et du Ministère des finances au cours de l'année qui vient. Bien sûr, l'établissement d'un revenu minimum garanti pour les artistes professionnels, comme il en existe dans d'autres pays, constitue une voie intéressante à explorer dans le futur.

Cela m'amène à vous parler du développement d'un filet de sécurité sociale, c'est à dire d'un régime d'assurances collectives et d'une caisse de retraite. Ces projets sont au cœur des préoccupations du Comité permanent sur les conditions socioéconomiques des artistes que la Ministre a mis en place. Pierre Tessier, notre ex-président, y siège à titre personnel sur invitation de la Ministre Beauchamp. Il va sans dire que ses interventions vont dans le sens de la création de programmes accessibles au plus grand nombre d'artistes et qui tiennent compte des réalités du domaine des arts visuels. Par ailleurs, nous pouvons vous annoncer qu'une entente est intervenue entre le Conseil des métiers d'art et le RAAV afin que nous développions conjointement un régime d'assurances collectives et un fonds de retraite. La collaboration de deux associations professionnelles représentant plusieurs milliers d'artistes et d'artisans sera un facteur important pour la constitution d'un filet de sécurité sociale adapté à nos réalités. Au cours des mois qui viennent, les démarches se poursuivront donc pour faire avancer ces projets.

## **2- Représentation politique et concertation :**

Pour faire avancer la cause des artistes de notre secteur, il est clair que le RAAV doit s'allier avec d'autres organismes et associations. Que ce soit pour la réforme de la Loi sur le droit d'auteur qui, selon certaines rumeurs, n'annonce rien de bon pour les créateurs ; ou pour l'amélioration de nos conditions de vie et de pratique, ou encore pour la stimulation du marché de l'art, il faut que le RAAV soit partout pour vous représenter et faire valoir votre intérêt. Malgré les moyens limités de notre regroupement, je peux vous assurer que les membres du CA et la direction ont rempli leur mandat de représentation et de concertation avec diligence et persévérance.

Si, au cours des dernières années, le RAAV a pu accuser certaines faiblesses de ce côté, cette époque est révolue, et la voix du RAAV se fait entendre clairement auprès de toutes les instances et dans tous les forums pertinents.

La présence active du RAAV s'est manifestée tant au Québec qu'auprès de nos confrères canadiens; principalement par le maintien de liens étroits avec CARFAC, mais aussi avec nos partenaires de la Conférence canadienne des arts et à la Coalition pour la diversité culturelle. Et bien sûr, nous entretenons toujours le lien privilégié avec la SODART avec qui nous arrimons nos actions pour tout ce qui touche les contrats et les droits d'auteur. Comme vous le savez, le RAAV a fondé en 1998 la Société de gestion du droit d'auteur en arts visuels, mieux connue sous le nom de SODART. L'an dernier, afin de mieux distinguer les missions et mandats respectifs du RAAV et de la SODART, nous avons opéré une séparation des deux organismes qui sont devenus légalement indépendants l'un de l'autre. Mais cette séparation ne s'est faite que pour mieux arrimer nos actions dans les champs qui sont propres à chacun. Levier économique important et incontournable pour l'amélioration de nos conditions socioéconomiques, la SODART reçoit un appui indéfectible du RAAV. Nous espérons que les négociations que nous mènerons avec les diffuseurs auront comme effet secondaire d'assurer la survie à long terme de notre société de gestion.

Incidentement, je vous rappelle que, contrairement à ce que certains peuvent croire, le fait d'être membre du RAAV ne vous rend pas automatiquement membre de la SODART. Pour que cette société de gestion gère vos droits d'auteur vous devez y adhérer individuellement. Je vous incite donc à le faire car, plus nous serons nombreux à bénéficier des services de la SODART pour ce qui est de la perception de nos droits d'auteur, plus sa survie sera assurée.

Dans le but d'améliorer les conditions socioéconomiques de tous les artistes, en particulier ceux des arts visuels, les représentants du RAAV ont participé à de nombreuses réunions, dont au moins une en tête-à-tête avec la Ministre Beauchamp pour parler avec elle de nos besoins criants, de la pauvreté qui sévit dans notre communauté, et des projets que nous avons pour améliorer la situation. Le directeur a eu l'occasion de discuter

brièvement avec elle au moins trois fois et chaque fois il a réitéré les positions de votre association. Plusieurs lettres lui ont été adressées pour entretenir le contact direct que nous avons établi avec elle et attirer son attention sur divers problèmes survenus dans notre secteur au cours de l'année. Que ce soit au niveau des risques d'aliénation sauvage d'une partie de la collection du Musée du Bas-Saint-Laurent ou encore de la compensation pour ceux et celles d'entre vous qui ont souffert du boycott des activités scolaires, le RAAV a su prendre fait et cause pour ses membres.

Encore au chapitre de la concertation et de la représentation politique, les représentants du RAAV ont participé activement à l'organisation du forum du CALQ. Même s'il ne s'est pas déroulé comme nous le désirions originellement, nous croyons qu'il a été une occasion unique et nécessaire de faire se rencontrer des représentants de tous les acteurs du milieu des arts visuels. Cet après-midi, vous avez pu constater que le CA et la direction du RAAV s'étaient préparés adéquatement pour promouvoir des pistes de solutions aux divers problèmes que nous avons à résoudre pour améliorer nos conditions de vie et de pratique.

Au cours de l'année qui vient, nous poursuivrons nos démarches auprès des instances gouvernementales pour qu'elles prennent ou promeuvent des mesures congruentes avec l'énoncé de politique ministériel : « *Mieux vivre de l'art* ». Nous ferons également des représentations pour faire modifier la Loi S-32.01 afin d'en rectifier certaines faiblesses pour qu'elle protège mieux les artistes créateurs. Nous poursuivrons nos démarches auprès du MCC, du CALQ et de la SODEC, tout particulièrement à la lumière des recommandations issues du Forum.

Dans le processus de préparation du forum, l'ébauche d'une table de concertation réunissant les principaux acteurs du milieu des arts visuels s'est mis en place. Ainsi, la réunion tenue le 16 mai dernier, qui a rassemblé à une même table ; l'Association des galeries d'art contemporain (AGAC), la Société des musées Québécois (SMQ), le Regroupement des centres d'artistes autogérés (RCAAQ), le Musée d'art contemporain (MAC) et le RAAV est annonciatrice d'une phase nouvelle pour notre secteur : une phase d'actions concertées, un dépassement de nos différences pour mieux travailler à l'amélioration de tout le secteur.

Cette première rencontre a porté sur les moyens à prendre pour sensibiliser les médias aux arts visuels. À cette fin, d'autres réunions suivront et des rencontres avec les principaux diffuseurs sont prévues, notamment avec Radio-Canada. Cette table de concertation du milieu des arts visuels était attendue car elle pourrait devenir un outil structurant pour aborder les multiples enjeux liés à la pratique et à la place que doivent occuper des arts visuels au Québec.

### **3- Communication et mobilisation :**

Aux plans des communications et de la mobilisation des membres, qui est notre troisième priorité d'action, nous avons fait avancer la plupart de nos projets. Vous aurez constaté que nous avons développé une cyberlettre (*Les actualités du RAAV*) qui nous permet de vous informer rapidement sur les actions que mène le RAAV ou sur les événements qui peuvent avoir un impact sur nos carrières. Ces actualités vous sont envoyés sous forme de courriels qui vous renvoient à notre site internet. Avez-vous visité votre site récemment? Il est en voie de devenir le centre de documentation que nous désirons qu'il soit. Une mine d'informations pertinentes couvrant les principaux aspects de la carrière des artistes en arts visuels. Ceux qui l'ont visité auront pu le constater, le fait d'être membre en règle vous donne accès à des informations beaucoup plus nombreuses et cela va aller en s'améliorant encore. Jusqu'à maintenant nous avons diffusé une vingtaine de cyberlettres dont le contenu est archivé sur le site. Bientôt, nous aurons un moteur de recherche qui vous permettra de trouver rapidement des informations sur les divers thèmes qui vous intéressent : la fiscalité, le droit d'auteur, le droit de suite.

Nous avons tenu deux rencontres d'information et de discussion sur les conditions socioéconomiques, l'une à Québec et l'autre à Granby. Au cours de la prochaine année nous en organiserons d'autres dans quelques villes du Québec. Ces rencontres se sont avérées un outil précieux pour mieux faire connaître le RAAV, sa mission et ses mandats, pour sensibiliser les artistes à nos priorités d'action et solliciter leurs suggestions. Bien entendu, lors de nos rencontres publiques, nous avons fait valoir les avantages d'être membre du RAAV et promu l'adhésion des artistes à leur association professionnelle.

Dans les mois qui viennent nous ferons un effort spécial pour intéresser les artistes qui ne l'ont pas encore fait à adhérer et à soutenir les actions menées en leur nom par le RAAV.

### **Conclusion**

À l'audition de ce rapport, vous aurez pu constater que cette année fût très productive et que l'avenir est prometteur. L'organisme, à travers ses différents comités, travaille assidûment sur plusieurs dossiers importants et cruciaux pour l'avenir. Je vous invite à suivre les activités du RAAV via notre site Internet et à vous tenir informés par la lecture des cyberlettres que nous diffusons. Comme je l'ai mentionné précédemment, la situation s'améliore et évolue tangiblement dans plusieurs dossiers. L'atteinte de certains objectifs est envisageable à court terme alors que des actions de concertation et de négociations doivent être poursuivies pour maintenir des acquis ou en obtenir d'autres à moyen et long termes. Bien qu'il reste énormément de travail à faire, la stabilité actuelle du RAAV nous place dans une excellente position pour que des gains soient enregistrés afin d'améliorer les conditions socio-économiques de tous les artistes en arts visuels

J'aimerais souligner à nouveau l'apport important de toute l'équipe du bureau du RAAV dans la rencontre de nos objectifs. Le C.A. tient à les remercier pour leur engagement et dévouement à faire du RAAV une association forte et à l'écoute de ses membres. Je tiens également à remercier tous les membres du conseil d'administration. Travailler avec eux est un plaisir et j'apprécie les fructueuses discussions, les échanges d'idées et de points de vue lors des rencontres des divers comités. Ces artistes professionnels sont engagés à faire rayonner votre association, ils vous représentent bien et contribuent significativement à l'atteinte des objectifs et des mandats du RAAV. Je remercie tous les administrateurs sortants et tout particulièrement Danièle April pour toutes ces années d'engagement, Danielle a grandement contribué à faire du RAAV une association forte. Elle fut et demeure un phare et un pilier du RAAV, merci Danièle !

Pour terminer je vous rappelle l'importance d'être solidaire de votre association. C'est avec optimisme que je vois l'avenir des arts visuels au



Québec et j'espère qu'avec ce bilan j'aurai pu susciter en vous le même optimisme.

Yves Louis-Seize  
Président